

REGLEMENTATION ET OBLIGATION SANTÉ, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION - SECTEUR PRIVÉ –

Maîtriser ses obligations et se mettre en conformité

DUREE DE LA FORMATION 2 jours soit 14h

LIEUX DE FORMATION En intra

PUBLIC CONCERNE

Responsable sécurité, animateur sécurité, coordonnateur sécurité,
Membre du CSE, CSSCT, Référent sécurité, Préventeur
Responsable HSE, QSE, chargé de prévention, RRH, Service Santé au Travail,

NOMBRE DE PARTICIPANTS 8 à 10

PREREQUIS

Savoir lire et écrire la langue française

OBJECTIFS

Identifier les obligations réglementaires et législatives de l'entreprise
Maîtriser les outils législatifs et réglementaires
Prendre conscience de l'obligation de respecter les règles, procédures, normes, consignes, recommandations édictées par la législation et par l'entreprise
Cerner le rôle des acteurs en santé-sécurité dans la mise en œuvre des exigences réglementaires
Connaître les principes généraux de la délégation de pouvoir
Evaluer la responsabilité civile et pénale en matière de santé sécurité au travail

PROGRAMME

Le repérage de la réglementation de la SST
Les principes législatifs et réglementaires
Le rôle et les missions des acteurs internes et externes
Les obligations de l'employeur et des salariés
La responsabilité civile et pénale en matière de santé et sécurité au travail
L'information et consultation du CSE/CSSCT/
Le document unique de prévention des risques professionnels et les facteurs de pénibilité
Les accidents du travail et les maladies professionnelles
Le règlement intérieur et les mises à jour
Les plans de prévention, les protocoles de sécurité et permis de feux avec les entreprises extérieures
Les registres obligatoires
Les affichages obligatoires
Les formations sécurité
Les essentiels de la délégation de pouvoirs

RECETTE PEDAGOGIQUE

Partages et retours d'expériences

Étude de cas : identifier les principaux textes en SST

Étude de cas : analyse de jurisprudence sur harcèlement moral, plans de prévention...

Cas pratique : évaluer le niveau de conformité d'un site (problématiques terrain des participants)

Mesurer les conséquences juridiques

INTERVENANTE

Marie-Christine PATON

Consultante - formatrice en prévention des risques professionnels, sécurité, ergonomie, enregistrée intervenante en prévention des risques professionnels (I.P.R.P)

MODALITES D'EVALUATION

Quizz, questionnaire d'évaluation des connaissances

VALIDATION DE LA FORMATION

Attestation de fin de formation

Clé USB

TARIFICATION

1200 € / Jour HT

TVA 20%